

# CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 10 novembre 2020

## Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

**Présents** : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Yves MOUREY, Eva VAUZEILLES, Didier BESSON, Jacques COMBE, Dominique DIBLANC, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Christophe FEBVRE, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT.

**Absents excusés** : M. Michel DROVIN (pouvoir à Yves MOUREY). Mme Isabelle VALADARES (pouvoir à Daniel SEGUT).

**Secrétaire de séance** : Noëlle BALLET

**Secrétaires** : Sonia BARBAUD

*Ouverture de la séance à 18h30*

### 1/ Approbation du compte rendu du 06/10/2020

Sur le dernier compte-rendu, il convient de préciser que la fromagerie Poulet à GRANGES-SUR-BAUME a rénové un bâtiment de stockage-affinage.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2/ Exploitation des bois

Présentation par M. Didier BESSON :

Les lots de bois des parcelles Crancot 17 ; 18 ; 19 ; 21 ; 31 et Mirebel 16 et 17 d'un volume total estimé à 475m<sup>3</sup>, qui ont été mis en vente sur pied et en bloc, n'ont pas trouvé preneur lors de la vente de gré à gré organisée par l'Office National des Forêts le 7 Octobre 2020. Il est proposé que la commune exploite ces parcelles et vende les bois façonnés « bord de route » ; elle confierait l'assistance technique à L'Office National des Forêts suivant un devis à 4€ ht/m<sup>3</sup> sur la base du volume réellement façonné.

La vente était estimée à 25000€. Si exploitation par la commune, la commune peut estimer une recette d'environ 18000€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de vendre à une entreprise d'exploitation forestière les bois destinés à l'affouage communal dans les parcelles Crancot 17 ; 18 ; 19 ; 21 et de faire réaliser par la même entreprise l'exploitation des bois des bords de chaque côté de la route Départementale D471, cela pour permettre de sécuriser la route.

16 POUR, 2 abstentions

Le Conseil Municipal, en second, lieu, vote pour la vente des houppiers en « bois énergie »

17 POUR, 1 abstention

Affouagistes : 11 à MIREBEL, 11 à CRANCOT et 1 à GRANGES- SUR- BAUME

Coupes 2021 : les parcelles 49 à Mirebel et 31 à CRANCOT sont « scolytées » ; nous avons une offre de la scierie DUCRET pour 35€/m<sup>3</sup> bois verts et 5€/m<sup>3</sup> bois secs.

Le Conseil Municipal accepte l'offre DUCRET.

Dans la parcelle 4, des frênes avaient été réservés. Ils seront exploités par les affouagistes sauf les bois de plus de 35 cm de diamètre.

### **3/ PLU de Crancot**

Le PLU est en cours de révision. La fin est prévue pour juin 2021, au plus tôt.

Afin d'avancer sur le projet proposé par Ages et Vie, consistant en la construction d'une résidence seniors et personnes dépendantes, les différents organismes, ayant un avis à donner (SCOT, DDT, Chambre agriculture), nous proposons de procéder à une modification simplifiée pour la zone face à l'APEI actuellement codifiée en Um médicalisé. Cette zone passerait en UA (habitation) à urbaniser.

POUR à l'unanimité

Pour cela, un avenant du bureau d'étude Natura sera nécessaire. Devis de 2136€ TTC. Le Conseil Municipal accepte.

POUR à l'unanimité

Zones d'activités : il était prévu 2 zones d'activités dans le futur PLU mais celle en face de chez Claas est rejetée par l'ensemble des mêmes organismes que ci-dessus, ainsi que par la communauté de communes car trop visible à l'entrée du village et mal adaptée. La zone en face de la Maison du Vigneron qui appartient à la commune pourrait être agrandie.

Entre temps, le département nous demande de prévoir l'installation d'une caserne de pompiers sur Crancot pour faire face à l'éloignement de la nouvelle caserne installée à Montmorot. Cette caserne remplacerait celles de La Marre et de Publy et serait mieux équipée.

Il est proposé au Conseil d'agrandir la zone d'activités face à la Maison du Vigneron et d'installer la caserne sur celle-ci. De nouvelles études seront donc menées en ce sens.

POUR à l'unanimité

### **4/ Sécurisation de la traversée de Mirebel : choix du cabinet d'études**

La commission d'appel d'offres (CAO), réunie ce même jour, a dépouillée les propositions :

- . Cabinet ABCD 23 463€
- . Cabinet André 16 850€
- . Cabinet Colin 17 749€
- . Cabinet BEREST 17 410€
- . SIDEC 24 791€

La CAO propose le Cabinet André, moins-disant, et recevant une bonne note en matière de compétences, connaissance du dossier et moyens humains pour la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal suit la commission et choisit le Cabinet André.

POUR à l'unanimité

### **5/ Vente de la tondeuse à gazon**

Suite à la mise en vente de la tondeuse, il a été décidé de la vendre au plus offrant qui est M. Claude GALLINET pour un prix de 1810€.

POUR à l'unanimité

### **6/ Eclairage Public : E-Lum**

La commune de MIREBEL avait une convention avec le SIDEC concernant l'éclairage public pour tout ce qui est réparation, entretien, travaux etc.... Cette convention est arrivée à échéance. Il convient de réfléchir au niveau de HAUTEROCHE, pour une nouvelle convention.

Cette offre du SIDEC a un coût d'environ 5 000 €/an pour la commune.

Le Conseil préfère attendre la fin des travaux à MIREBEL avant de prendre une décision quant à l'adhésion.

POUR à l'unanimité

La commission environnement réfléchit au fonctionnement de l'éclairage public la nuit !

### **7/ Décisions Modificatives**

Sur le budget communal :

FONCTIONNEMENT

Article D673 Titres annulés sur ex. antérieurs + 6000

Article R70323 Redevance occupation du domaine public + 6000

INVESTISSEMENTS

Article D21311 Hôtel de Ville - 28100

Article D2151 Réseaux de voirie	- 8900
Article D2313 Travaux en cours	+ 25400
Article D2315 Travaux en cours	+ 8900
Article D238 avances et cdes sur immos	+ 2700

Ces deux modifications n'ont aucune incidence financière sur le budget.  
POUR à l'unanimité

### **8/ Questions et informations diverses**

- . Antenne FREE : les travaux ont pris du retard
- . Cérémonies du 11 novembre : au vu de la situation sanitaire, un dépôt de gerbe sera organisé en comité restreint autour des monuments aux morts
- . Grippe aviaire : il est demandé aux propriétaires de volailles de bien vouloir se conformer à l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2020

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 à 18h30

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10*